

Mercredi 14 septembre 2015

Edito



« Les CME et les URPS »

Mesdames et Messieurs les présidents de CME,

La première quinzaine d'octobre sera marquée par les élections de nos représentants syndicaux aux URPS médecins. C'est une élection fondamentale pour notre avenir et les relations que pourront avoir les médecins libéraux avec la tutelle. **Il nous faut des URPS fortes capable certes de « résister » mais aussi d'oser et de proposer.**

La CNPCMEHP comme vous le savez est plurielle, et n'a pas de mission syndicale. Elle est composée bien sûr en majeure partie de médecins libéraux d'horizons divers syndicaux et non syndicaux. Elle a pour ambition d'aider les CME à remplir leurs missions, dans les meilleures conditions et entretenir une relation avec les dirigeants de nos établissements, sous la forme d'un partenariat ou l'indépendance des praticiens est respectée, au travers de contrats excluant toute forme de subordination.

Le travail en ce sens est essentiel avec les URPS, ces instances ont une relation contractuelle avec les ARS, que n'ont pas les représentations régionales des CME privées. De plus en plus d'URPS l'ont compris et travaillent de concert avec nos représentants au travers des projets portés par les URPS sur le parcours de soins, la place des libéraux dans les réseaux. Mais aussi dans la défense commune de l'accès à la permanence des soins des établissements de santé privés, dans la pérennité des régimes d'autorisations.

La CNPCMEHP appelle les CME à étudier de près l'ensemble des programmes des syndicats au travers d'une grille de lecture positive :

Oui bien sûr nous combattons la loi de santé, qui méprise les médecins libéraux spécialistes, qui rétablit un service public hospitalier et des groupements hospitaliers de territoire qui excluent de facto les médecins libéraux ;

qui donne tout pouvoir aux ARS à l'écoute des directions d'établissements mais peu des CME ;

qui nous donne en pâture à la Caisse d'assurance maladie au travers du tiers payant ...

Pour autant être responsable c'est proposer des solutions alternatives, c'est construire pour les générations futures.

La CNPCMEHP à travers son livre blanc de 2013 avait déjà jeté les bases, d'un développement des CME inscrit dans la modernité au travers de plusieurs axes, ces éléments sont toujours d'actualité. Il convient alors d'interroger les différents candidats dans vos régions sur ces thématiques

1. **Des Conférences médicales d'établissement qui doivent être mieux reconnues et prises en compte** – Quels syndicats ont pris en compte les CME et les ont aidés au travers des URPS à exister devant les tutelles ? Mais

aussi à exister à coté des délégations régionales de la FHP.

2. **La PDS en ES, mission de service public assumée par les praticiens des établissements privés, insuffisamment reconnue-** Quels sont les syndicats qui ont travaillé via les URPS dans votre région pour défendre la PDS en établissement.
3. **Le parcours de soins : des médecins des établissements fortement impliqués, dans la prise en charge globale et sécurisée du patient** – Quels sont les syndicats qui au travers des différents groupe de travail ont associé les praticiens des CME à leur travaux.
4. **Pertinence des actes et des modes de prise en charge-** Quels syndicats au travers des URPS ont proposé des solutions à ce problème complexe auquel les CME sont confrontées de part la procédure de certification, et les CPOM.

Voici donc un certain nombre de problématiques rencontrées tout les jours par les présidents de CME et leur bureau constitués en majorité de médecins libéraux et qui nécessite un appui des syndicats qui compose les URPS pour conduire leur mission au mieux en partenariat avec nos directeurs d'établissement, en toute transparence mais sans lien de subordination.

L'actualité récente, a montré une évolution préjudiciable à notre exercice, avec **l'installation d'une nomenclature pour les sages-femmes**, identique voir plus avantageuse que pour les médecins. **Le décret activités IBODE est paru, obligeant à terme les chirurgiens à employer exclusivement des IBODE.** La CNPCMEHP n'a jamais été conviée à la préparation de ces textes, force est de constater que les syndicats en charge plus particulièrement du collège II, n'ont pas été le rempart escompté à ces textes qui vont impacter nos activités mais aussi nos relations d'équipe.

La CNPCMEHP invite donc les médecins libéraux à voter pour les prochaines élections aux URPS, en analysant les propositions de chaque syndicat au regard de leur prise en compte des CME que nous avons le courage d'animer et de faire vivre

Dr Jean Luc BARON

Président de la CNPCMEHP

Notez dès à présent sur vos agenda notre rendez vous annuel qu'est la « Journée nationale des présidents de CME » qui aura lieu le vendredi 20 novembre à Paris